

Chronique du Grenelle, octobre 2009

mercredi 30 septembre 2009, par [Yveline Nicolas](#)

L'énergie, les transports, l'habitat, l'agriculture sont les thèmes récurrents du Grenelle de l'environnement. Ils ont un impact direct sur la vie quotidienne, de fortes répercussions économiques et correspondent à un agenda international du développement durable. Le statut et la place de la nature en général et en particulier des animaux ont été moins débattus. Pourtant nos modes de vie, de production et de consommation reflètent directement le respect que notre société accorde aux êtres vivants.

Transversale à de nombreux domaines, la question des animaux a été abordée par différents biais. Ainsi, le développement programmé de l'agriculture biologique et de la restauration collective bio devrait avoir des répercussions sur le bien-être des animaux d'élevage. Les dispositifs pour la biodiversité, les *trames* bleues, vertes et bleu marine permettront à des espèces sauvages d'être mieux protégées.

Peu médiatisé, un *Grenelle des animaux* s'est tenu à partir de mars 2009. Ces *Rencontres animal et société* lancées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ont examiné trois thèmes : les statuts de l'animal ; l'animal dans la ville ; animal, économie et territoires. Des ateliers ont réuni différents acteurs : parlementaires et élus locaux, secteurs professionnels, notamment les organisations et le syndicalisme agricoles, organisations non gouvernementales, scientifiques, représentants des ministères. Le public a été sollicité pour une consultation sur internet – comme toujours dans des temps très courts, entre le 2 et le 15 juin... Le rapport rendu public le 8 juillet énonce vingt quatre mesures, parmi lesquelles :

- L'élaboration d'ici fin 2009 d'une charte nationale des relations avec l'animal, qui rappellera les grands principes de la réglementation française et communautaire, le rôle et les devoirs des acteurs, la promotion des bonnes pratiques et chartes de qualité ainsi que l'information du public.
- La création d'une commission nationale de suivi des rencontres, qui rassemblera les principaux acteurs de la protection animale en France.
- L'organisation de campagnes de communication grand public sur le respect des animaux, à la télévision et par un livret de responsabilisation pour tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie.
- La moralisation et l'encadrement du commerce des animaux de compagnie en France par un prochain décret et une initiative d'harmonisation au niveau européen.
- La promotion de l'utilisation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale : un état des lieux des procédures utilisées.
- L'amélioration de la protection des animaux de ferme, en matière d'élevage : création d'un dispositif d'alerte départemental et d'abattage : programme pour renforcer la formation à la protection animale à l'attention de l'ensemble des personnes intervenant dans les abattoirs.

Les pouvoirs publics ont rappelé que « la défense du bien-être animal constitue un enjeu majeur de notre civilisation moderne ». Mais la frilosité des engagements est regrettable, comparée à la masse d'expertise et de propositions portées par des associations depuis des années. Le suivi de ce processus relèvera du ministère de l'Agriculture, ce qui confirme l'emprise de l'agro-industrie et d'une vision utilitaire des animaux. D'où les précautions oratoires concernant « les *rare*s cas de négligence sur des animaux de ferme », « causés avant tout par des manifestations de détresse humaine, dues principalement à des problèmes économiques ou familiaux ». Les 25 millions de porcs et 800 millions de poulets dans des conditions intensives en France seraient donc élevés par des pauvres en difficulté ?

En ce qui concerne la corrida, les positions des associations demandant l'intégration de cette pratique à la législation concernant les cruautés envers les animaux, sans exception territoriale, et celles des organisations professionnelles défendant la « culture taurine », sont bien sûr restées inconciliables.

Les animaux, comme d'une autre façon les enfants, dont le statut il n'y a pas si longtemps n'était pas

beaucoup meilleur, sont des *acteurs faibles* du développement durable : leurs intérêts, leurs droits sont représentés indirectement par d'autres acteurs, qui ont la responsabilité éthique de les protéger. Est-ce que cela peut être garanti par des décideurs politiques qui n'ont pas donné suite à la proposition d'interdiction des corridas et de leurs écoles aux mineurs de moins de seize ans ?

Yveline Nicolas
Coordinatrice de l'association Adéquations
ynicolas.adequations.org

- Les décisions du Grenelle des animaux sur www.animaletsociete.fr

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article1222>